

Nous, fédérations, associations ou réseaux d'acteurs de la construction biosourcée, hors site et négoce en éco-matériaux souhaitons affirmer notre souhait **de maintenir les objectifs de la RE2020 à des niveaux et dans des délais actuellement en vigueur**. Et ce, pour plusieurs raisons :

1. Une remise en cause de la trajectoire carbone va **fragiliser la dynamique et les investissements réalisés** au sein des filières matériaux et hors site et freiner le développement local associé :

- 1.1. Des investissements ont été réalisés pour être en ordre de marche à dates des seuils. Tout report ou réduction de l'ambition environnementale va entraîner un moindre engagement des acteurs de la construction et réduire le retour sur investissement :

- L'exemple de l'AICB : 150 M€ investis les 5 dernières années et prévisionnel de 80 M€, pour une capacité à terminaison de production de 80 millions de m² (utilisé à moins de 50% aujourd'hui)
- Les industriels du hors site ont investi en avance de phase et l'outil industriel est en capacité de doubler sa production à équipement égal.

- 1.2. Une démarche de développement des territoires :

Le développement des filières matériaux et l'implantation d'usines majoritairement dans des territoires non denses sont générateurs de création d'emploi et de valeurs sur les territoires

2. **Un problème de pratique plus qu'un niveau réglementaire trop élevé :**

- 2.1. Une **logique inflationniste de la commande** par un cumul d'objectifs sans priorisation et un **déplacement de la prescription** du maître d'œuvre au maître d'ouvrage :

- Performances, délai, prix, % matériaux de réemploi et/ou biosourcés, approche constructive, modes de transport ... des objectifs pas toujours compatibles ni réalistes qui font grimper les prix et coupent l'herbe sous le pied des concepteurs dans leur rôle d'identification de l'approche la plus adaptée
 - Une priorisation de leurs enjeux par les donneurs d'ordre et des méthodes d'achat offrant les conditions de l'intelligence collective sont nécessaires pour revenir à des pratiques ajustées et des réponses équilibrées
- 2.2. L'expérience de la RT2012 a mis en avant la nécessaire **courbe d'apprentissage** des acteurs de la construction générant un surcoût sur une période de quelques années (étude UNTEC : observatoire permanent des coûts de la construction, Impact de la RT2012 et perspectives concernant la RE2020). Il en va de même de la RE2020. Les acteurs de la construction ont pleinement conscience d'avoir besoin d'expériences pour maîtriser l'exercice et optimiser les coûts
- 2.3. **Un raisonnement sur le seul prix au m²** qui ne tient pas compte de l'exploitation ni de la valeur à terminaison :

Le surcoût de la RE2020 seuil 2028 est évalué à 7% par l'UNTEC dont 1% pour les matériaux biosourcés et 1% pour l'IC Construction, à mettre en regard du fait qu'une construction hors site permet de réduire la matière, les déchets, les transports, les coûts d'entretien, permettre le réemploi, permettre des évolutions d'usage ...

Plus que de revenir sur les objectifs de la RE2020, l'enjeu de court terme est d'accélérer la montée en compétence des acteurs de la filière construction via des guides, outils, retours d'expérience, travail d'objectivation, formations Mais aussi de la mise en réseau d'acteurs au sein des territoires.

Pour l'ACIM,
 Éric Aurenche – Président

Pour l'AICB,
 Vincent Hannecart -Président

Pour la Fedecomat,
 Jean-Luc Lesoin - Co-Président
 Jonathan Leplay – Co-Président

Pour l'Association Filière Hors site,
 Céline Beaujolin- Déléguée générale

Pour le RFCP,
 Julie Laurin – Co-Présidente

A propos de l'association Filière Hors-Site France

L'association Filière Hors-Site France a pour mission d'accompagner au changement les acteurs de la filière construction (neuf, rénovation) : sensibilisation, formation, développer d'outils et de référentiels communs, proposition d'évolution des cadres réglementaires.

www.filiere-hors-site.fr

A propos de l'ACiM

Les missions de l'ACiM, syndicat professionnel des Acteurs de la Construction Industrialisée et Modulaire, sont de promouvoir les métiers de la construction modulaire et des bâtiments industrialisés, de représenter les acteurs du marché auprès de toutes instances normatives et/ou réglementaires se rapportant à la construction, l'urbanisme et la fiscalité, d'élaborer les documents spécifiques à ces métiers, de valoriser l'offre produits / services et de définir des minima de qualité et de sécurité et les faire connaître.

www.acim.fr

A propos de la Fédécomat

La Fédération des Négoces en Eco-Matériaux (Fédécomat) a été créée en 2024 pour structurer et promouvoir cette filière en plein essor. Elle fédère des acteurs engagés autour d'une charte de qualité, défend leurs intérêts auprès des institutions et œuvre à la reconnaissance de leur rôle clé dans la transition écologique du bâtiment.

fedecomat.org

A propos de l'AICB

L'Association des Industriels de la Construction Biosourcée (AICB) représente les industries françaises produisant des matériaux à destination du marché de la construction à partir de ressources renouvelables et locales issues de la biomasse végétale (bois, chanvre, lin, paille, herbe...), animale (laine de mouton) ou des filières de recyclage (papier, textile).

www.batiment-biosource.fr

A propos du RFCP

Le Réseau Français de la Construction Paille (RFCP) fédère depuis 2006 les acteurs de la filière paille : constructeurs, architectes, bureaux d'études, formateurs, collectivités... Il promeut l'usage de la paille dans le bâtiment, en assure la reconnaissance via les Règles Professionnelles validées par la C2P, et pilote la formation « Pro-Paille » à l'échelle nationale. Le RFCP est l'interlocuteur de référence pour une filière en forte croissance.

www.rfcp.fr